

prudence, on croyait qu'il était préférable de ne pas rendre la chose publique.

Or nous savons qu'il n'a jamais été *gazetté*, et qu'on ne lui a jamais permis, que nous sachions, de faire partie du Conseil privé. S'il est vrai qu'on est entré en négociations avec le sénateur O'Donohoe, même si elles n'ont pas abouti à une entente aussi complète qu'on l'a affirmé, les honorables députés ont le droit de s'informer et d'obtenir tous les renseignements se rapportant aux relations d'un homme public avec l'administration du jour, en ce qui concerne la proposition qui lui a été faite d'entrer dans le cabinet.

Ces questions sont légitimes, et comme un homme d'Etat éminent l'a dit, il importe que ces arrangements ne soient pas considérés comme devant être tenus secrets, vu que des explications de cette nature ont pour effet de mettre à l'abri du soupçon la conduite et le caractère des hommes publics. Telles sont les raisons pour lesquelles je m'informe de ce qui est arrivé à M. O'Donohoe.

Pour ce qui est du poste de ministre des chemins de fer, nous savons qu'il est virtuellement vacant depuis le jour où sir Charles Tupper a d'abord accepté la position de haut commissaire. Il est vrai qu'il est revenu à Ottawa pour prendre part à l'une des sessions du parlement, mais en pratique ce poste a été vacant depuis sa nomination. Enfin il a été rempli et j'en félicite l'honorable député de Colchester (M. McLellan). Je le félicite du fait que ce poste est maintenant rempli légalement, formellement et complètement.

La crainte du retour du haut commissaire à son ancien poste, crainte que l'honorable ministre doit avoir éprouvée pendant tout le temps où ce poste était vacant n'existe plus. Je le félicite d'être devenu, par droit de succession, le chef de son parti, dans sa province. Je le félicite encore plus d'avoir perdu son collègue.

Nul d'entre nous ne saurait apprécier suffisamment l'ennui que l'honorable député de Colchester doit avoir éprouvé lorsqu'il siégeait à côté du haut commissaire, et nul entre nous ne saurait apprécier à sa juste valeur, le soulagement qu'il doit maintenant éprouver depuis que, grâce à sa nomination au poste de son ancien collègue, il a rompu le lien qui l'unissait à ce dernier. Mais il est possible que quelques-uns d'entre nous puissent comprendre les sentiments qu'il éprouve mieux qu'ils ne sont compris par ceux qui sont arrivés plus récemment en cette Chambre. Lorsque nous nous rappelons ce que l'honorable ministre a dit à la législature locale de sa province, sur le compte du haut commissaire, nous pouvons juger du soulagement que l'absence de ce dernier doit lui faire éprouver maintenant. Nous nous rappelons qu'il l'a décrit comme suit :

Mais le tableau, tout sombre qu'il soit, présente encore quelque chose de plus noir. Je vois, là, se tenant sur le fond, en arrière, le secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse transférant secrètement à ce même ingénieur un contrat pour toute l'entreprise. Je le vois cachant ce contrat dans l'ombre, et le tenant pendant des mois, comme enfermé dans la tombe du secret. Et maintenant le secrétaire provincial se présente en nous disant qu'il a caché ce contrat dans l'intérêt public, pour obtenir de meilleures conditions des anciens entrepreneurs, tandis qu'il voulait tout simplement en soustraire quelques dollars de plus. L'intérêt public, vraiment ! ou les intérêts exclusifs de M. Sandford Fleming ? Je ne sais qu'un terme pourrait qualifier une pareille conduite. Je ne hasarderai pas une opinion ; mais dans la vie privée, on appelle cela extorquer de l'argent sous de faux prétextes, et nos lois en font une friponnerie susceptible d'être poursuivie devant les tribunaux. \* \* \* Vous avez vu des hommes se promenant dans les voitures publiques, drapés dans un manteau et ayant de faux bras croisés sur leur poitrine, tandis que leurs mains véritables s'introduisent dans les poches de leurs voisins, et croyez maintenant que quand l'honorable monsieur se couvre du manteau d'Herbert Huntington et des anciens réformistes, les mains qu'il met à la charrue ne sont pas les véritables, que ses vraies mains sont cachées, afin de pouvoir mieux les plonger jusqu'aux aisselles dans le coffre public. Et vous différeriez, et vous attendriez l'opportunité de le chasser de sa position ?

O'est pourquoi, M. l'Orateur, il n'y avait pas de nécessité d'amener cette affaire ici pour exciter l'opinion publique. Mais, M. l'Orateur, si elle y a été amenée pour satisfaire à un devoir public et être soumise à une enquête, qu'advient-il si le peuple, après examen, décide que ses intérêts ont été trafiqués et trahis—que l'homme qu'il avait déjà considéré comme l'apôtre du retranchement, est devenu le grand prêtre de la corruption ? Qui pourra alors contenir sa juste indignation, lorsqu'il

le prendra, pliant sous le poids des offrandes dues au prêtre, pour l'immoler au pied de l'autel sur lequel il officie.

Tel était le langage expressif qu'il m'a été impossible de rendre avec toute la chaleur voulue et que l'honorable ministre employait à l'adresse de son ex-collègue, le ministre des chemins de fer, lorsqu'il siégeait en face de lui dans la législature de la Nouvelle-Ecosse ; et ceux qui ne le savaient pas pourront mieux apprécier le soulagement que l'honorable ministre doit éprouver aujourd'hui. Je félicite le gouvernement d'avoir enfin nommé un ministre des chemins de fer. Quant au ministre des chemins de fer, cependant le gouvernement avait quelques doutes, car en 1884, il a fait venir sir Charles Tupper pour conduire la besogne parlementaire, et, à la dernière session nous avons eu une innovation dans la procédure parlementaire ; nous avons eu un discours jumeau. Cela ne pouvait être fait par un seul ministre, mais nous avons eu un discours Pope-Chapleau qui a ouvert la procédure. J'espère que, maintenant, fortifié par la possession réelle d'un poste dont il a exercé les fonctions lui-même, dit-on, depuis quelque temps, l'honorable ministre pourra s'occuper des détails secondaires relatifs à la charge qu'il occupe.

On nous dit que le chemin de fer Pacifique canadien est terminé,—pas tout à fait puisqu'il nous faut encore organiser un service de navires pour relier Hong-Kong à Liverpool ; mais il est fini sur le continent, et j'espère qu'il est payé. Nul doute alors que l'honorable ministre pourra remplir les devoirs qui lui restent à remplir. Il est compétent à remplir ce poste ; il y a longtemps qu'il fait partie de l'administration. Je me souviens que lorsque je suis d'abord entré au parlement, ou peu de temps après, il faisait partie de l'administration. Il faisait parti de l'administration bien qu'il occupât une position plus humble en 1872, alors que sir Hugh Allan écrivait ce qui suit :

M. McMullen voulait s'assurer les services des membres subalternes du gouvernement et fit des arrangements que je n'approuvais pas, vu que je considérais que cela équivalait à jeter sa poudre aux moineaux.

J'ai souvent demandé aux honorables membres de l'opposition de me dire quels étaient ces membres subalternes, mais ils ne veulent pas me le dire ; mais il semble qu'il y a eu des membres subalternes avec lesquels des arrangements ont été conclus. Nul doute que l'honorable ministre n'est plus un ministre subalterne, et j'espère que si les mêmes circonstances se présentent, il ne s'élèvera plus de ces disputes sur la question de savoir s'il vaut la peine qu'on lui jette sa poudre et son plomb.

A cette époque, son entreprise de chemins de fer était à peu près à ces débuts. Je crois que la ligne Mégantic venait d'être lancée sur le marché et l'on se demandait comment quelques-unes des obligations primitives pourraient être négociées. Elle a marché depuis au moyen de diverses subventions, avec l'aide du pays et sans doute avec l'aide du ministre des chemins de fer. De fait je suis d'opinion qu'il est arrivé au poste de ministre des chemins de fer par la ligne courte et que pour cette raison il peut juger, mieux que qui que ce soit, entre le chemin de fer du Pacifique canadien et le public.

A la dernière session on nous a dit que le premier ministre avait entrepris la tâche de régler la question des lignes courtes vu la position irrégulière du ministre suppléant, mais pendant tout ce temps là ce ministre traitait avec l'autre partie un marché conclu avec la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, relativement aux questions les plus importantes, et les négociations privées se poursuivaient derrière le rideau avec ceux qui devaient plus tard être intéressés dans le chemin de fer de la ligne courte.

J'espère que dans ces circonstances l'honorable ministre, quelles qu'aient été ses autres occupations, a vu à ce que justice soit rendue aux propriétaires de la ligne courte.

Nous avons aussi un nouveau ministre de l'agriculture. Mon honorable ami le député de London (M. Carling), était